

KARATE 0.4GR



KARATE 0.4GR

Dernière mise à jour :
30.05.2018

INSECTICIDES

Protection des
cultures

N° AMM :
2150483

Composition:

0.4 %

lambda-cyhalothrine

Famille chimique:

Pyréthroïdes de synthèse

Formulation:

GR Granulé

Mode d'action:

Préventif

Présemis incorporé : sur la ligne de semis
avec le microgranulateur

Contact

Vapeur : (dans la phase gazeuse du sol -
tension de vapeur)

KARATE 0.4GR est un insecticide du sol microgranulé à base de Lambda cyhalothrine homologué sur un ensemble de cultures large (Maïs, Maïs doux, Pomme de Terre, Tournesol, Soja, Sorgho, cultures maraichères, ornementales, florales, Porte graines et Tabac). Il permet de lutter efficacement contre les taupins, la chrysomèle (*Diabrotica virgifera*), Scutigérelles, les noctuelles et hannetons. Karaté 0.4GR s'applique dans la raie de semis par l'intermédiaire d'un diffuseur installé sur le semoir. Pour les légumes et pommes de terre, le microgranulateur doit être adapté à la culture. La lambda-Cyhalothrine agit par contact, ingestion et tension de vapeur sur les ravageurs souterrains.

Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

Sélectionner une culture ▼

1

[Suivant](#)

Aubergines - plein champ

Brocoli

Carotte

Céleri rave

chicorée-frisée

chicorée-scarole

Chou de Bruxelles

Chou pommé

Chou-fleur

Concombre

1

[Suivant](#)

Classement	<ul style="list-style-type: none">• <u>Classement selon le règlement DPD/CLP :</u> Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage DPD (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE). Si un produit est mis sur le marché avant le 1^{er} juin 2015 et si ce produit est vendu à l'utilisateur avant le 1^{er} juin 2017 alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.•  SGH09
Mention d'avertissement	Attention
Délai de rentrée	<ul style="list-style-type: none">• Pour les travailleurs : -1 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri
Mentions de danger	<ul style="list-style-type: none">• H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.• EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de
Prudence et
Mesures de
Gestions des
risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, choux, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- Pour protéger l'opérateur, porter pendant l'application (à l'aide d'un tracteur équipé d'un microgranulateur) : une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant et des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
- Pour protéger l'opérateur, porter pendant le nettoyage du matériel d'application : des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
- Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus, avec traitement déperlant.

Conditions particulières de mise en oeuvre

Recommandations d'utilisation : - Eviter toute exposition de la peau et des

muqueuses au produit et aux poussières ayant reçues de l'insecticide. - Ne pas respirer les poussières dégagées lors de l'ouverture des emballages de granulés lors du remplissage du micro-granulateur ; de se positionner dos au vent lors du semis. Pour cela porter les équipements recommandés durant les phases de remplissage et de vidage du micro-granulateur et lors du semis. (voir paragraphe "précautions d'utilisation (BPA,...) utilisateurs" ci-dessous)

Mélanges

Respecter la réglementation en vigueur

Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage

Reportez-vous à l'étiquette

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Signalez-nous vos symptômes

 N° Vert 0 800 887 887

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- KARATE® 0.4GR - AMM N° 2150483 - Composition : 0.4 % lambda-cyhalothrine * - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation

de la préparation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, choux, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine par OXON ITALIA SPA. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable.**

Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr .

